Je regrette beaucoup, M. l'ORATEUR, d'entendre si fréquemment d'hon. députés parler de l'annexion aux Etats-Unis. Les uns nous disent que si la confédération ne s'accomplit pas, il ne nous reste pas d'autre alternative que l'annexion ; d'autres, que nous sommes sur un plan incliné et que nous allons glisser dans l'abîme, et que l'abrogation du traité de réciprocité et le rejet des résolutions actuelles auront ce résultat. Je n'en crois rien, M. l'ORATEUR, et je le déclare, cette assertion constitue un libelle à l'adresse du peuple canadien, qui est sincèrement loyal et prefondément attaché à la mère-patrie, et ne désire pas le moins du monde changer sen existence politique. (Ecoutez!) Mais je regrette que ces résolutions qui décrètent la construction du chemin de fer intercolonial, ne soient pas aussi explicites au sujet du développement des régions de l'Ouest. Je n'hésiterais pas à rejeter ces résolutions, si le gouvernement n'avait pas donné les garanties les plus positives que ces deux entreprises marcheront de pair, car je suis d'avis qu'il est de la plus haute importante que l'on se hate d'ouvrir le Nord-Ouest à la colonisation et d'agrandir nos canaux. (Ecoutez!) Je profiterai de la présente occasion pour exprimer l'espoir que, tout en améliorant nos canaux, le gouvernement ne perdra pas de vue la nécessité qui existe de construire le grand canal de la Baie Georgienne. (Ecoutez!) Résidant sur les rives de cette baie, j'ai eu l'avantage de me convaincre que c'est la route la plus avantageuse que nous puissions choisir pour diriger vers ce pays le trafic de l'Ouest. (Ecoutez!) J'ai donc l'espoir que le gouvernement prendra ce sujet en considération quand il s'agira de l'amélioration de nos canaux. C'est avec plaisir que je vois l'hon. procureur-général du Haut-Canada prêter une oreille attentive à mes paroles; j'en augure qu'il no manquera pas de donner à ce sujet toute la considération qu'il mérite.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD -

Ecoutez ! écoutez !

M. McCONKRY - Je n'hésite pas à exprimer l'espoir que ces résolutions scront mises à effet dans leur ensemble, et que toutes les autres provinces viendront se ranger sous la nouvelle constitution. Je verrais avec peine le gouvernement anglais chercher à les y contraindre, mais j'ai raison de croire qu'avant que plusieurs mois ne s'écoulent, elles comprendront l'avantage de s'unir à nous, et qu'à un an de cette date,

nous formerons ensemble une vaste confédération de l'Amérique Britannique du Nord. (Ecoutez!) Je suis persuade que cette union aménera la paix et le bonheur par tout le pays, et que le Haut et le Bas Canada n'auront plus lieu de se jalouser du moment qu'ils pourront administrer leurs affaires locales à leur guise. Cette mesure assurera toujours au Haut-Canada la justice qu'il réclame depuis si longtemps,-la représentation basée sur la population,—car je suis heureux de voir qu'elle nous est pleinement concédée au moins dans la branche élective de la législature. (Ecoutez!) J'approuve cordialement la démarche prise l'autre jour par le gouvernement en apprenant le résultat des élections dans l'une des provinces maritimes. Lorsque je sus informé que les élections du Nouveau-Brunswick étaient défavorables au projet, je ne ravais réellement pas ce qui allait advenir de la mesure, s'il fallait l'abandonner ou songer à en adopter une autro. Après avoir bien envisagé la question, j'en suis venu à la conclusion que le gouvernement a fait preuve de sagesse, et qu'il mérite des louanges pour n'avoir pas tardé à prendre les démarches nécessaires pour hâter la décision de cette affaire.-Il est évident que nous ne pouvons par ajourner la question de nos défenses, non plus que cello de nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Il faut de toute nécessité placer le pays sur un bon pied de défense, car nous ne saurions, tels que nous sommes aujourd'hui, offrir une grande résistance à l'agression étrangère ; le gouvernement doit donc veiller attentivement à ce que nous soyions prêts à repousser toute tentative d'envahissement, quand sonnera l'heure du danger. (Ecoutez !) Dans le cours de ce débat, l'on a beaucoup agité la question de l'appel au peuple. Or, je maintiens que de grandes révolutions dans les institutions politiques d'un pays ne devraient pas s'opérer avant que de consulter le peuple. Mais si l'on considère que, dans le Haut-Canada au moins, quatre-vingt dix électeurs sur cent sont favorables au projet, je déclare que l'on n'a pas cu tort de ne pas en appeler directement au vote populaire. Quant à moi, effrayé de la grande responsabilité que j'allais prendre en votant ces résolutions, je dois déclarer que je crus de mon devoir de convoquer des assemblées dans mon comté et de consulter mes commettauts. Or, partout ils se sont proncés en faveur du projet. (Ecoutez!) L'on a bien objecté à certains